

L'Assemblée nationale adopte la proposition de loi sur la modernisation du secteur de la presse

Les députés ont adopté, le 17 décembre, une proposition de loi portant diverses dispositions « sur la modernisation de la presse », pour laquelle le gouvernement a engagé la procédure accélérée. Le texte crée un nouveau statut "d'entreprise solidaire de presse d'information" afin de favoriser l'émergence de nouveaux titres d'information qui, faute de capitaux suffisants, ne disposent que d'une durée de vie très courte. Inspiré des entreprises commerciales intervenant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, ce statut serait réservé aux éditeurs de presse d'information politique et générale. La proposition vient aussi modifier la loi du 2 avril 1947 relative au statut des entreprises de groupement et de distribution des journaux et publications périodiques dite « loi Bichet » en renforçant les pouvoirs des autorités de régulation et de distribution de la presse au numéro. Le texte comporte enfin des dispositions visant à réformer la gouvernance de l'Agence France-Presse, donnant une traduction aux évolutions préconisées dans le rapport sur l'avenir de l'AFP, remis au Premier ministre au printemps dernier 2014 par Michel Françaix. Elle sera examinée le 28 janvier en commission de la Culture du Sénat.

Notes de bas de page :

1.